



Mairie de Sepmeries

143, Grand'Rue
59269 SEPMERIES

☎ : 03.27.27.13.92

☎ : 03.27.41.18.57

✉ commune.sepmeries@orange.fr

Nous, Maire de la Commune de SEPMERIES :

VU le code des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et L2213-1,

VU le Code de la Route et notamment les articles R et R44,

Vu la demande de l'Entreprise Sasu DORDOIGNE – 112 Avenue de l'Europe – 59170 CROIX afin d'effectuer des travaux d'abattage d'arbre dans le Chemin Latéral 59269 SEPMERIES

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers durant ces travaux le Mercredi 5 Janvier 2022 de 9 heures à 14 heures.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement seront interdits Chemin Latéral pendant les horaires de travail le mercredi 5 janvier 2022 de 9 heures à 14 heures.

ARTICLE 2 : La mise en place de la signalisation de jour sera assurée par l'Entreprise Sasu DORDOIGNE.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité du chantier, dans le hall de la Mairie et publié.

ARTICLE 4 : Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Le Quesnoy ainsi que tous les agents de la Force Publique placés sous son autorité sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Le Quesnoy,
- Sasu DORDOIGNE – 112 Avenue de l'Europe – 59170 CROIX

Fait à SEPMERIES, 2 décembre 2021

Le Maire
SOSZYNSKI Thierry

